



DÉLIBÉRATION N°2015-06-05-15.2
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 5 juin 2015

**POINT 15.2 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE
PAR LE DHU 2020**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et
modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution de deux prix, dans le
cadre du colloque du PPB « Physiologie et Pathologie des Barrières », dont un exemplaire est
annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 5 juin 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX DE MEILLEURE COMMUNICATION
ORALE ET AFFICHEE A L'OCCASION DU COLLOQUE « PHYSIOLOGIE ET
PATHOLOGIE DES BARRIERES »
12 JUIN 2015 - NANTES

Article 1

Deux prix de « meilleure communication orale » et « meilleure communication affichée » (poster) sont attribués lors du premier colloque « Physiologie et Pathologie des Barrières » organisé par l'Unité Inserm UMR 913, qui se tiendra le 12 Juin 2015 pendant les journées scientifiques de l'Université de Nantes.

Les prix sont offerts par le Département Hospitalo-Universitaire 2020 – DHU 2020 « Médecine personnalisée des maladies chroniques ».

Chacun de ces prix est indépendant.

Article 2

Les deux prix sont attribués à des étudiants doctorant ou post-doctorant uniquement.

Le prix « meilleure communication orale », d'un montant de 250 €, concerne exclusivement les conférences courtes (10 min.)

Le prix « meilleure communication affichée », d'un montant de 250 €, concerne les posters qui auront été exposés durant toute la durée du colloque « Physiologie et Pathologie des Barrières ».

Article 3

Les prix « meilleure communication orale » et « meilleure communication affichée » seront attribués par un jury composé de 4 chercheurs seniors invités.

Le jury se réunira et délibèrera à l'issue du colloque.

Les membres de ce jury ne doivent pas être impliqués dans la réalisation d'une communication ou d'un poster en tant qu'auteur ou co-auteur, ni faire partie de l'équipe de travail ayant réalisé une communication ou un poster.

Les prix « meilleure communication orale » et « meilleure communication affichée » seront remis le vendredi 12 Juin 2015 à 16h30, à l'occasion de la session de clôture du colloque, par le Dr Sophie Talon, Inserm UMR 913, Nantes, en présence du coordonnateur du DHU 2020, ou de son représentant.

Pour le Comité d'organisation du PPB,

Le DHU 2020 « Médecine personnalisée des maladies chroniques »